

80 (XXIII). Conseil asiatique du développement industriel

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant sa résolution 68 (XXII) du 31 mars 1966, relative à la création d'un conseil asiatique du développement industriel capable d'aider efficacement les pays en voie de développement de la région de la CEAE0 à promouvoir et à accélérer le développement industriel,

Réaffirmant sa conviction qu'il est urgent de redoubler d'efforts à l'échelon national et de favoriser une étroite coopération aux niveaux sous-régional et régional pour promouvoir le développement industriel dans les pays en voie de développement de la région, afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources et de parvenir ainsi à un rythme de croissance économique beaucoup plus rapide qu'actuellement,

Notant avec satisfaction l'établissement, en septembre 1966, du Conseil asiatique du développement industriel et la constitution d'un groupe consultatif pour les politiques de développement,

Notant en outre que le Conseil a identifié un certain nombre de projet industriels qu'il convient d'examiner sans tarder en vue d'une action multi-nationale,

Exprimant sa gratitude aux pays membres de la CEAE0 pour avoir prêté leur appui aux travaux du Conseil et pour s'être montrés disposés à envisager de mettre des experts à la disposition du Conseil,

Se félicitant de l'étroite collaboration de l'ONUDI aux travaux du Conseil et de l'approbation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une budget spécial pour les travaux du Conseil en 1967,

Vu l'urgence et l'ampleur des tâches confiées au Conseil,

Invite les gouvernements de tous les pays membres de la CEAE0 et les organisations internationales intéressées, en particulier l'ONUDI et le PNUD, à donner autant que possible une haute priorité aux travaux du Conseil et à prêter à celui-ci toute l'assistance et toute la coopération possibles;

Appelle l'attention des organismes internationaux et régionaux de développement et de financement sur les besoins d'investissement des projets Industriels de la région;

Approuve, sous réserve du programme budgétaire global des Nations Unies, le budget proposé pour le Conseil sous la cote I&NR/AIDC.2/4;

Prie le Secrétaire exécutif de s'employer à mobiliser toute l'aide possible pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil.

367e séance,  
13 avril 1967.

## 82 (XXIII). Activités de normalisation

### La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant a) la résolution 1182 (XLI) du Conseil économique et social, en date du 5 août 1966, qui souligne l'importance de la normalisation dans le développement industriel des pays en voie de développement, b) les conclusions du Cycle d'études interrégional des Nations Unies pour l'encouragement de la normalisation industrielle dans les pays en voie de développement, tenu à Helsingør (Danemark) en octobre 1965, c) les résultats du Groupe de travail pour le développement des instituts de normalisation dans la région de la CEAE0, réuni à Bangkok en décembre 1966, et d) la monographie sectorielle sur la normalisation, les brevets et la commercialisation, établie en août 1965 pour la première Conférence asiatique sur l'industrialisation,

Tenant compte des recommandations relatives à la normalisation adoptées par la première Conférence asiatique sur l'industrialisation, tenue à Manille en décembre 1965, et par le Conseil asiatique du développement industriel à sa deuxième session, tenue à Bangkok en février 1967,